

# LETTRE D'INFORMATION SVS ( AVRIL 2001 )

## ASSEMBLEE GENERALE 2000 ET XVIIIème « RENCONTRE DU SAUSSERON »

**L'Assemblée Générale de la SVS, suivie de la XVIIIème « Rencontre du Sausseron » sur le thème de « La forêt, hier, aujourd'hui, demain »** s'est tenue le 7 octobre à Champagne sur Oise devant une salle comble (120 personnes) en présence de Monsieur Michel Garrigou, Maire de Champagne, qui a accueilli les participants.

*L'Association des Amis de Champagne* nous avait apporté une aide précieuse dans l'organisation de la journée.

On notait la présence de plusieurs maires du canton du Sausseron et de nombreuses personnalités de la société civile. Monsieur Yves Périllon, Inspecteur des sites, a participé aux débats.

### Assemblée Générale

Le quorum étant largement atteint (59 membres présents et 43 pouvoirs valables sur 194 adhérents à jour de leur cotisation), l'AG a débuté la journée.

Dans son rapport moral adopté, comme le rapport financier, à l'unanimité, le Président Daniel AMIOT, après avoir passé en revue les multiples activités de la SVS, a transmis le souhait du Conseil d'Administration de déplacer l'assemblée générale en début d'année en la dissociant de la "Rencontre" maintenue en octobre.

La tenue de l'assemblée générale en fin d'année pose plusieurs problèmes : encaissement tardif des cotisations avec un bilan financier à cheval sur deux années, doute de certains adhérents sur l'année de versement de leur cotisation, budget prévisionnel prématuré (indispensable aux demandes de subvention et au financement des activités de la SVS), reversement de la quote-part des adhésions jumelées avec les Amis du Vexin décalé par rapport au bilan financier de cette association...etc.

Il est donc décidé de tenir l'Assemblée Générale en janvier 2001 en soirée.

### XVIIIème Rencontre du Sausseron "La forêt, hier, aujourd'hui, demain"

Le Colloque a été l'occasion d'entendre des conférenciers de haut-niveau, principaux responsables de l'histoire et de la gestion de la forêt. La salle a participé très activement au débat qui a suivi les exposés illustrés de nombreuses projections:

**Laurent Firmin technicien de la DDAF (Direction départementale de l'agriculture et de la forêt)**, détaille avec précision les réglementations et les interventions financières de l'Etat dans la gestion des forêts publiques et privées. Pour une surface totale de 125 253 hectares, le Val-d'Oise a un taux de boisement de 17 %, soit 21 280 hectares de bois et de forêts.

La forêt publique ne couvre que 5943 hectares. C'est la prévalence de la forêt privée composée souvent d'une multitude de petites parcelles qui pose problème. Les propriétaires dont beaucoup d'entre eux ignorent les limites ou même l'existence de leurs parcelles, les entretiennent mal ou les abandonnent par indifférence ou manque de moyens.

Les massifs de moins de 4 hectares ne sont protégés que si l'espace boisé est classé. Or ces petites surfaces ont un rôle écologique et de constitution du paysage très important.

Par contre dès que l'espace boisé est classé au POS, le défrichement est impossible et les coupes soumises à autorisation. Faut-il encore que les autorités soient vigilantes et alertées en temps opportun. On ne revient pas en arrière lorsqu'une coupe sauvage est faite!

Les maires ont donc un rôle essentiel à jouer dans la protection de ces espaces.

Pour les forêts supérieures à 25 hectares un plan simple de gestion sur 10 à 30 ans est établi par le CRPF (Centre régional de la propriété forestière).

En dessous de 10 hectares un plan simple de gestion dit *volontaire* peut être établi, mais il est facultatif et en son absence le code de l'urbanisme fait loi.

**Xavier Jenner, Ingénieur délégué par le CRPF pour la région Ile de France**, responsables des plans de gestion, a aussi pour mission de regrouper les propriétaires privés et les sylviculteurs. Le CRPF guide et assiste sur le terrain les propriétaires. Il établit les plans de gestion et donne son agrément pour les coupes supérieures à 25 hectares.

**Patrick Sea'ch, Chef de division du Val d'Oise de l'ONF** est responsable de la gestion de 5500 hectares d'espaces naturels ou ayant vocation à le devenir: forêts principalement mais aussi milieux ouverts, étangs, anciens sites urbanisés ou industriels. Ces espaces appartiennent majoritairement à l'Etat mais aussi aux collectivités (région Ile de France, département, communes) ou à des propriétaires privés: personnes morales ou particuliers.

La mission de l'ONF est non seulement de protéger la bio-diversité, la qualité de l'environnement forestier et de fournir en matière première la filière bois mais, particulièrement dans les forêts périurbaines du Val d'Oise, de répondre à la forte demande de la société en matière de "droit à la nature" en optimisant l'accueil d'un public souvent novice.

Comparée aux autres départements franciliens, la forêt vald'oisienne a été relativement épargnée par la tempête du 26 décembre 1999. Ce sont toutefois 60 à 80 000 m<sup>3</sup> - soit plus de 200 000 arbres - qui ont été mis à terre, dont 34 000 m<sup>3</sup> pour les forêts publiques.

Prenant pour exemple le massif forestier montmorencéen, Patrick Sea'ch décrit les problèmes de gestion et de restauration après la tourmente.

**Philippe Delétain, chargé du "Programme forêt du WWF (Fond Mondial pour la Nature)**, expose l'ambitieux programme international de certification forestière mis progressivement en place depuis 1993. Le label FSC (Forest stewardship council) attribué à un produit en bois ou à ses dérivés, garantit au consommateur que le produit fini provient d'une forêt gérée de façon durable, selon des critères écologiques, sociaux et économiques.

Il appartient donc au consommateur de privilégier les entreprises et institutions portant le label du "club proforêts" qui se sont engagées à privilégier les produits certifiés.

Ce projet, fondamentalement écologique et économique, en parfait accord avec les objectifs de la SVS a passionné l'assemblée.

**Guillaume Benailly et Thomas Vigneau, jeunes et érudits archéologues, représentant la Mission Archéologique de l'ONF**, nous apprennent, à propos des bois de La Tour du Lay, que les forêts possèdent un patrimoine archéologique peu étudié et passionnant qui mérite protection et mise en valeur: polissoir néolithique découvert en 1969, vestiges de bâtiments et enclos gallo-romains. La céramique retrouvée permet de les dater du Ier et IIe siècle après J.-C. Des prospections ultérieures sont justifiées et devraient apporter un éclairage décisif sur l'histoire de l'occupation du sol dans notre vallée.

**Patrick F.Joy, archéologue-aviateur**, propose pour finir, dans le temps record de 13 minutes, une cinquantaine de clichés aériens concernant les conséquences de la tempête: bois arrachés, arbres cisailés, destructions diverses, inondations...Ce dernier exposé est conclu par une explication sur les phénomènes aérologiques et climatologiques, conséquences de cette tornade exceptionnelle dénommée par les météorologues: Lhotar.

Après un joyeux et succulent buffet, **la visite de l'église Notre-Dame de l'Assomption de Champagne**, sous la direction éclairée de Monsieur Germain, a clôturé la journée. A gauche du portail principal les visiteurs se sont recueillis un instant devant les tombes de Juvénal Corbineau, général emblématique de l'épopée napoléonienne, et son épouse. Le grand intérêt architectural de l'église fait regretter qu'elle soit, à quelques centaines de mètres près, hors des limites du P.N.R.

## **ASSEMBLEE GENERALE 2001 (Vallangoujard, le 20 janvier)**

L'Assemblée Générale 2001 s'est tenue le samedi 20 janvier en soirée à Vallangoujard, salle Jean Dréville, devant une salle pleine. L'accueil réservé par la commune et son maire, Marc Giroud, et l'aide apporté par le foyer rural et sa Présidente Françoise Germain ont largement concouru à la réussite de la réunion.

Parmi les participants, on remarquait J.J.Guillambert, secrétaire des "Amis du Vexin" et J.P. Martinot, de l' "Union des Amis du Parc".

Le quorum (un quart des adhérents à jour de leur cotisation) étant atteint (54 présents et 45 pouvoirs sur 244 membres), l'assemblée a approuvé à l'unanimité la nomination au Conseil d'Administration de Françoise Germain (Vallangoujard) et Catherine Bros (Hedouville) et pris acte de la démission de Claude Gardien du poste de secrétaire général.

Le secrétariat est occupé provisoirement par Micheline Lanoote assistée de Françoise Germain, Catherine Brosse et Véronique Lennuyeux.

Le rapport moral approuvé à l'unanimité, ainsi que le rapport financier présenté par Nicole Guedra, a été l'occasion de préciser le devenir de quelques problèmes abordés lors de l'AG d'octobre 2000:

- pollution récidivante bactériologique et par phytosanitaires de la source de Berval. A la suite de *l'Association pour la Protection du site de Grisy les Plâtres*, les maires d'Epiais-Rhus et de Grisy ont déposé plainte, montrant la volonté des communes de se mobiliser.

- opposition qui se généralise à la mise au grand gabarit de l'Oise. Aucune étude économique valable n'a été réalisée pour ce projet pharaonique irréaliste qui massacrerait les berges et apporterait aux riverains d'énormes nuisances. Le classement des berges, proposé par J.P.Béquet, Maire d'Auvers, est une défense intéressante face aux projets des "Voies navigables de France" (VNF).

- signature le 12 01 2001 de la charte pour l'équipement des petits avions, première avancée obtenue grâce au travail associatif (DIRAP) dans la lutte contre les nuisances sonores. L'avenir de l'aérodrome de Cormeilles en Vexin est toujours incertain quant au développement de l'aviation commerciale.

- extension du site classé des buttes de Rosne, Marines et Epiais, approuvée en Commission des sites du 15 novembre 2000

- désaccord persistant avec la prescription généralisée de crépis par l'Architecte des Bâtiments de France.

- acceptation par l'EDF de reconstruire à l'identique la ligne électrique Puiseux/Bornel.

Un temps important a pu être consacré à la discussion. De nombreuses remarques et questions ont évoqué l'eau (ravinement, ruissellement, inondation, pollution), les OGM et leurs lieux "secrets" d'expérimentation, les nuisances aériennes, la protection et l'entretien de la forêt, l'architecture régionale...etc.

Nous avons pu remettre en fonction le projecteur cinéma 16mm et le vidéo-projecteur qu'utilisait Jean Dréville. Renouant ainsi avec l'esprit du ciné-club, nous avons projeté deux films: un film, réalisé pour la télévision en 1969 sur l'hypothétique vœu d'Agnès de Montfort de reconstruire les églises du Vexin si son époux revenait sain et sauf des croisades. Ce film fut l'occasion d'une promenade dans le Vexin "d'avant la ville nouvelle" et d'y retrouver, non sans émotion, quelques pionniers à qui nous devons d'avoir compris et défendu il y a plus de trente ans l'identité vexinoise: André Vasseur, malheureusement disparu, et Jacques Dupâquier, toujours aux avant-postes. Suivait en vidéo-projection, le remarquable "Daumier" de notre ami Francis Péré, dont la qualité artistique, humoristique et historique a été saluée par des applaudissements nourris.

#### BILAN FINANCIER 2000 (en euros!)

##### RECETTES

##### DEPENSES

En compte au 01/01/2000		.....	2671 euros		Frais généraux administratifs et de fonctionnement		1112 euros
Subventions	Diren	.....	454 euros				
	Département	.....	303 euros		Achat matériel		.....
	Commune	.....	454 euros		Dépenses des manifestations		1407 euros
Cotisations	Membres SVS	.....	2832 euros				
	Jumelées AVF	.....	898 euros		Frais de déplacement		.....
Dons		.....	144 euros		Dépenses diverses		
						jumelées AVF	976 euros
Recettes manifestations		.....	1030 euros			bulletin SVS	2833 euros
						dons	75 euros
						adhésions	68 euros
					Solde en notre faveur		2315 euros

TOTAL.....8786 euros

TOTAL.....8786 euros

La somme de 2329,69 euros en caisse au 31 décembre 2000 représente la provision nécessaire à l'édition de la plaquette sur l'architecture.

## RENCONTRE AVEC LE PREFET DU VAL d'OISE (21 mars 2001)

Le 21 mars 2001, le Président Daniel Amiot, Jacques Dupâquier, Président et Jean-Jacques Guillambert, secrétaire des *Amis du Vexin*, ont été reçus par Monsieur le Préfet Mathieu. Nous avons été très bien accueillis par un hôte attentif connaissant fort bien les dossiers des sujets que nous souhaitions aborder:

-nombre des permis de construire délivrés dans le PNR (de 1995 à 1999) supérieur à la croissance prévue dans la charte (1% au lieu de 0,75%), avec une disparité très forte suivant les communes.

-autorisation de constructions neuves ou de restaurations de médiocre qualité architecturale sans caractère vexinois. Abus de certaines couleurs inhabituelles dans le Vexin, en particulier du bleu sur les boiseries. Nous avons pris soin d'apporter quelques illustrations photographiques.

-condamnation à démolition (date limite du 17 août 2001) de la maison de Parmain, dominant La Naze, édifiée sans respect du permis de construire, en proximité d'un bâtiment classé et au flanc d'une colline illégalement déboisée.

-pollution de l'eau dans notre département classé en zone de vulnérabilité.

-épandages d'insecticides par hélicoptère.

-craintes sur l'extension commerciale de l'aérodrome de Corneilles en Vexin.

Monsieur le Préfet nous a demandé de lui communiquer les photographies des constructions discutables afin qu'il puisse en parler avec Monsieur M.Trone, Architecte des Bâtiments de France. Convaincu de l'intérêt du travail associatif, Monsieur le Préfet nous a engagés à l'alerter dès qu'un problème sérieux concernant l'environnement se posait.

**ATTENTION RESERVEZ DES MAINTENANT VOTRE JOURNEE DU  
SAMEDI 13 OCTOBRE 2001**

**XIX<sup>ème</sup> RENCONTRE DU SAUSSERON A NESLES-la-VALLEE  
" LE SAUSSERON, HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN "**

**REUNION MENSUELE LE DERNIER SAMEDI DU MOIS EN MAIRIE DE  
NESLES DANS NOTRE NOUVEAU LOCAL  
RENSEIGNEMENTS : 06 03 26 30 95 ou 06 83 51 26 46**

.....  
CE BULLETIN D'ADHESION EST DESTINE A CEUX DE VOS AMIS QUI VOUDRAIENT NOUS REJOINDRE

## ADHESION 2001.

à retourner à S.V.S. Mairie 95690 Nesles-la-Vallée avec votre règlement

à l'ordre de S.V.S. par chèque bancaire ou CCP: 15 546 10 Z Paris

Merci de répondre exclusivement à cette adresse

Nom.....

adresse usuelle .....

adresse dans la vallée .....

téléphone..... fax.....

E-mail .....

cotisation 2001

- |   |                                     |                         |
|---|-------------------------------------|-------------------------|
| <input type="checkbox"/> individuelle                   | 130 F                               | (20 euros)              |
| <input type="checkbox"/> couple                         | 160 F                               | (25 euros)              |
| <input type="checkbox"/> collectivités et associations  | 200F                                | (31 euros)              |
| <input type="checkbox"/> jumelée <i>Amis du Vexin</i> : | individuelle 210 F (32 euros)       | couple 250 F (38 euros) |
|   | collectivités et associations 300 F | (46 euros)              |